



## Pourquoi apporter vos déchets ?

Ils sont transférés vers des centres de tri, puis ensuite recyclés.



## Interdictions

La déchèterie de Freneuse n'accepte ni les camions ni les camionnettes.

Les professionnels n'ont pas accès à la déchèterie de Freneuse. Evacuation de leurs déchets via des centres de traitement adaptés.

(Par ex : SOTREMA à Rosny-sur-Seine, 33 rue Gustave Eiffel, 01 30 98 36 40)



## Exceptions

Pour un déménagement ou lors d'un décès : autorisations exceptionnelles pour un passage de camion à demander à la CCPIF.

Les administrés qui n'ont qu'un seul véhicule utilitaire doivent se présenter à la mairie de leur commune pour obtenir une attestation de possession avant de venir chercher la carte d'accès à lecture magnétique.

## La déchèterie



Lundi : 8h45-12h et 13h45-17h  
Mardi : 8h45-12h et 13h45-17h  
Mercredi : 13h45-17h  
Jeudi : 8h45-12h et 13h45-17h  
Vendredi : 8h45-12h et 13h45-17h  
Samedi : 8h45-12h et 13h45-17h  
**Fermeture le mercredi matin, le dimanche et les jours fériés**

Z. A. C. Les Portes de l'Ile-de-France



7 rue de la république  
78840 Freneuse

## La CCPIF



Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h

Zone Artisanale Le Clos Prieur



78840 Freneuse  
01 30 93 16 72  
[dechetterie@ccpif.fr](mailto:dechetterie@ccpif.fr)

[www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr)

septembre 2023

La Communauté de Communes  
Les Portes de l'Ile-de-France



# Déchèterie



**Chaque geste compte !**

[www.ccpif.fr](http://www.ccpif.fr)

## Conditions d'accès

1

Habiter sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de l'Île-de-France

2

Etre porteur d'une carte d'accès à lecture magnétique.



**Gratuite**, la carte est délivrée au siège de la Communauté de Communes, Zone Artisanale Le Clos Prieur 78840 Freneuse, sur présentation :

- d'un justificatif de domicile (taxe foncière, taxe d'habitation ou facture de moins de 3 mois)
- de la (des) carte(s) grise(s) du (des)véhicule(s) léger(s) concerné(s)

Vous pouvez les présenter à l'accueil de la CCPIF ou les envoyer par mail à [decheterrie@ccpif.fr](mailto:decheterrie@ccpif.fr)

**Tout dossier incomplet ne pourra pas être validé.**

## Les déchets autorisés



VERRES



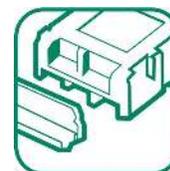
BOIS



PNEUMATIQUES



TAILLES



POLYSTYRÈNE



LIQUIDES DE REFRIGÉRISEMENT



LIQUIDES DE FREINS



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



HUILES DE FRITURES



RÉUTILISATION RÉEMPLOI



TEXTILES CHAUSSURES



MOBILIER



BOIS TRAITÉ



DÉBLAIS / GRAVATS



PLÂTRE ET PLAQUES DE PLATRE



DÉCHETS VERTS



BATTERIES



HUILES DE VIDANGE



CARTONS



ENCOMBRANTS



PELOUSE



LAMPES



DEEE



PILES BOUTONS



PILES ET ACCUMULATEURS

## Les déchets interdits

- Les ordures ménagères
- Les déchets d'amiante
- Les carnes d'animaux
- Les déchets médicaux (seringues, compresses, médicaments, etc.)
- Les pneus (tracteurs, utilitaires)
- Les déchets industriels
- Les déchets toxiques
- La ferraille et les carcasses de voiture
- Les déchets à risque
- Les armes
- Les aérosols et les objets à gaz ou explosifs